

À publier immédiatement

## **Bilan annuel des DPJ Les mauvais traitements psychologiques : un mal silencieux**

Rimouski, le 14 juin 2016 – Dans le cadre de leur 13e Bilan annuel, les directrices et les directeurs de la protection de la jeunesse, aussi directeurs provinciaux (DPJ-DP) souhaitent sensibiliser la population aux mauvais traitements psychologiques. Introduits en 2006, lors de la révision de la Loi sur la Protection de la jeunesse, comme motifs pouvant compromettre la sécurité et le développement des enfants, les mauvais traitements psychologiques sont un mal silencieux dont on parle encore trop peu. C'est pourquoi les DPJ-DP prennent la parole pour expliquer et témoigner des impacts dévastateurs que les mauvais traitements psychologiques peuvent causer chez les enfants.

Les mauvais traitements psychologiques peuvent prendre différentes formes comme celle qui vise directement les enfants qui subissent alors de l'indifférence, du dénigrement, du rejet affectif, des menaces ou de l'exploitation. D'autres enfants sont touchés plus indirectement par exemple, lors d'un conflit sévère de séparation des parents ou lorsqu'ils sont témoins de violence conjugale. Les mauvais traitements psychologiques se manifestent dans les familles, sans égard aux classes sociales, à la scolarisation, ou aux types de familles. L'enfant victime de mauvais traitements perçoit qu'il est mauvais, ne vaut rien, n'est pas aimé, n'est pas désiré, qu'il peut être en danger, en plus de se croire la cause de tous les problèmes de sa famille.

La multitude de recherches et d'études faites sur le sujet ne laisse plus de doute. Cette problématique est une forme répandue de maltraitance envers les enfants et fait d'importants ravages chez ceux qui en sont victimes. Les mauvais traitements psychologiques ont des répercussions sur le plan affectif, social, cognitif et physique des enfants. Certains présenteront de l'anxiété, des symptômes dépressifs importants, des troubles d'attention, des difficultés scolaires, des troubles sérieux de comportements. Des exemples sont présentés dans une vidéo dévoilée par les DPJ-DP, dans le cadre de leur bilan annuel: <https://youtu.be/5FAfNUi-5js>

En 2015-2016, ce sont 87 800 situations d'enfants qui ont été signalées aux DPJ-DP du Québec. C'est en moyenne 240 signalements par jour, soit une augmentation de 1.1%.

Du total de 34 911 signalements retenus, 5 492 signalements portaient sur des situations de mauvais traitements psychologiques. Il s'agit d'une hausse constante depuis 2008, soit de 3%.

### **Données régionales**

Dans la dernière année 2015-2016, le DPJ-DP au CISSS du Bas-Saint-Laurent a reçu 2282 signalements. C'est une hausse de 1 % par rapport à 2014-2015. Les signalements pour mauvais traitements psychologiques ont représenté 14.3 % des signalements totaux retenus soient 131 situations. Il s'agit d'une hausse de 8.4% par rapport à 2008.

Chaque parole et chaque geste peuvent laisser chez l'enfant une blessure, une empreinte, comme les traces laissées sur une feuille qu'on froisse. Notre responsabilité est d'agir ensemble pour la garder intacte, afin que chaque enfant puisse y dessiner une image de lui-même toute en couleurs et en lumières, une image qui lui permettra de garder espoir et de marcher la tête haute vers l'avenir.

Pour consulter le Bilan: <https://www.inesss.qc.ca/accueil.html>

– 30 –

Source : Lise Chabot  
Cadre intermédiaire aux communications stratégiques  
à la présidence-direction générale  
Responsable des relations avec la presse  
418 734-2112 (bureau)  
418 509-9560 (cellulaire)  
[www.cisss-bsl.gouv.qc.ca](http://www.cisss-bsl.gouv.qc.ca)